



**Bureaux ouverts : Lundi – Mardi et Vendredi de 9h à 12h30
Mercredi de 13h30 à 16h30**

FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE A INSERER DANS LE REGISTRE DES CANDIDATURES

Numéro d'inscription :

Nom- prénom :

DOCUMENTS A JOINDRE POUR QUE LA DEMANDE PUISSE ETRE ENREGISTREE

- Une **composition de ménage** récente (Hôtel de Ville – Service Population).
- La **carte d'identité recto-verso** de chaque membre majeur du ménage.
- Une **copie de l'avertissement extrait de rôle** (du SPF Finances)
« Revenus 2015 – Imposition 2016 »



- La preuve des **revenus actuels** de tous les membres du ménage de + de 18 ans :
 - ➔ Attestation du taux journalier de chômage (syndicat ou CAPAC)
 - ➔ Attestation du taux journalier de la mutuelle
 - ➔ 3 dernières fiches de salaire
 - ➔ Un extrait de compte pour la pension
 - ➔ Attestation de revenu d'intégration sociale du CPAS
 - ➔ ...

- **L'annexe 1** (déclaration sur l'honneur de non-propriété) complétée et signée.



- Si vous avez des **enfants** et selon votre situation:
 - ➔ s'ils sont à votre charge, l'**attestation d'allocations familiales** complétée par votre caisse (Famifed, Partena, Securex,...).
 - ➔ si vous avez vos enfants en visite ou hébergement, le **jugement** qui atteste de votre droit d'hébergement pour ceux-ci (ou une convention de notaire ou de médiateur familial agréé) ainsi que leur **numéro de registre national**.
 - ➔ Si vous versez ou percevez une **pension alimentaire**, la preuve de celle-ci.



- Si vous avez un **handicap de + de 66%** :
 - ➔ **Attestation du SPF sécurité sociale**
- Si vous avez droit à des **points de priorité**, tout document qui permet de les justifier (Voir tableau aux pages 6 et 7)

Aucun document n'est conservé. Veillez à garder les originaux.

Volet A (à remplir par le demandeur)

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE			
CANDIDAT		CONJOINT OU COHABITANT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	<input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe :	<input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance :	... / ... /	Date de naissance :	... / ... /
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
Etat civil (1) :		Etat civil (1) :	
Nationalité (2) :		Nationalité (2) :	
Registre national :		Registre national :	
Profession (3) :		Profession (3) :	
Handicapé :	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé :	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Téléphone :		Téléphone :	
G.S.M. :		G.S.M. :	
Email :		Email :	
Adresse :	n°	Adresse :	n°
Code postal :		Code postal :	
Localité :		Localité :	
Pays :		Pays :	
Date de domiciliation :	... / ... /	Date de domiciliation :	... / ... /



Tous changements d'adresse ou de numéro de téléphone doivent nous être communiqués.

Pour les femmes enceintes, date prévue pour l'accouchement : ... / ... /

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE						
(ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)						
1	Nom : Prénom : Profession (3) :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Lien de parenté : <input type="checkbox"/> enfant à charge <input type="checkbox"/> enfant en hébergement <input type="checkbox"/> ascendant <input type="checkbox"/> autres	Date de naissance : ... / ... / N° national :	Commune du domicile : Date de la domiciliation : ... / ... /	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2	Nom : Prénom : Profession (3) :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Lien de parenté : <input type="checkbox"/> enfant à charge <input type="checkbox"/> enfant en hébergement <input type="checkbox"/> ascendant <input type="checkbox"/> autres	Date de naissance : ... / ... / N° national :	Commune du domicile : Date de la domiciliation : ... / ... /	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

3	Nom : Prénom : Profession (3) :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Lien de parenté : <input type="checkbox"/> enfant à charge <input type="checkbox"/> enfant en hébergement <input type="checkbox"/> ascendant <input type="checkbox"/> autres	Date de naissance : ... / ... / N° national :	Commune du domicile : Date de la domiciliation : ... / ... /	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4	Nom : Prénom : Profession (3) :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Lien de parenté : <input type="checkbox"/> enfant à charge <input type="checkbox"/> enfant en hébergement <input type="checkbox"/> ascendant <input type="checkbox"/> autres	Date de naissance : ... / ... / N° national :	Commune du domicile : Date de la domiciliation : ... / ... /	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

**A.2. COMMUNES AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT
A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT**

(Ce formulaire sera également transmis aux autres sociétés concernées par la demande)

<input type="checkbox"/> Soit choix général 5 communes AU MAXIMUM et à classer par ordre de préférence - communes gérées par La Famenoise (société de référence) - communes gérées par d'autres sociétés <input type="checkbox"/> Soit choix plus ciblé 5 sections de communes ou quartiers de logements sociaux au maximum à classer par ordre de préférence	Mes choix : 1. 2. 3. 4. 5.
--	--



Pour vous aider dans vos choix, nous avons établi une liste (voir p.4 de ce formulaire) reprenant les logements de La Famenoise classés par nouvelles et anciennes communes.

A.3. LOGEMENT SOUHAITE			
Maison ou appartement	<input type="checkbox"/>		
Maison uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec jardin	<input type="checkbox"/>
Appartement uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec garage	<input type="checkbox"/>

A.4. DEMANDE DE DEROGATION		
Le demandeur accepte que deux enfants de même sexe et de + de 10 ans partagent une même chambre, quelle que soit leur différence d'âge.	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Le demandeur, ayant droit à un logement de 5 chambres ou plus renonce à l'une des chambres.	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Le demandeur de plus de 65 ans, ayant droit à une chambre supplémentaire, accepte un logement une chambre.	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

En cas de dérogation, toute demande de mutation est interdite pour quitter un logement non proportionné durant les 3 premières années.

LISTE RECAPITULATIVE DES LOGEMENTS FAMENNOISE

Communes	Sections de communes ou quartiers de logements sociaux	Appartement Studio	Maison
DURBUY	BARVAUX	1ch – 2ch – 3ch	1ch – 2ch – 3ch – 4ch
	BOMAL	1ch – 2ch – 3ch	2ch
	BORLON	1ch – 2ch	-
	HEYD	2ch	-
EREZEE	SOY (dont FISENNE)	2ch	2ch - 3ch
HOTTON	HOTTON (dont MELREUX)	S – 1ch – 2ch	2ch – 3ch
	MARENNE (BOURDON)	-	2ch – 3ch – 4ch
LA ROCHE	SAMREE (BERISMENIL)	-	3ch
MANHAY	GRANDMENIL (LA FOSSE et CHENE-AL'PIERRE)	2ch	2ch – 3ch
	VAUX-CHAVANNE	1ch – 3ch	
MARCHE	AYE	-	3ch – 4ch
	HARGIMONT	1ch – 2ch – 3ch	3ch
	MARCHE	1ch – 2ch	1ch – 2ch – 3ch – 4ch
	ON	1ch – 2ch – 3ch	
	WAHA (dont MARLOIE)	1ch – 2ch – 3ch	1ch – 2ch – 3ch
NASSOGNE	BANDE	1ch – 2ch – 3ch	-
	FORRIERES	S – 1ch – 2ch – 3ch	-
	HARSIN	1ch – 2ch – 3ch	2ch
RENDEUX	RENDEUX	2ch – 3ch	-
TENNEVILLE	CHAMPLON	-	2ch
	TENNEVILLE	-	2ch – 3ch

Logements adaptés aux personnes à mobilité réduite

Communes	Sections de communes ou quartiers de logements sociaux	Appartement Studio	Maison
TENNEVILLE	TENNEVILLE	-	4ch
DURBUY	BARVAUX	2ch	-
MARCHE	MARCHE	1ch – 2ch	

Logements gérés pour les Villes et les Communes

Logements « sociaux »	Maisons		Appartements					
	2 ch.	3 ch.	Studio	1 ch.	2 ch.	3 ch.	4 ch.	5 ch.
MARCHE – Rempart des Jésuites	-	-	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 5	-	-	-
HOTTON – rue Emile Parfonry	-	-	-	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2	-	-
MANHAY (DOCHAMPS et ODEIGNE)	-	-	-	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 5	-	-	-
« Autres logements » Loyers fixes mais plus élevés								
MARCHE – Rue des Tanneurs	-	<input type="checkbox"/> 4	-	-	-	-	-	-
MARCHE – Rue St-Laurent	-	-	-	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	-	-
MARCHE – Rue Chantraine 12	<input type="checkbox"/> 1	-	-	-	-	-	-	-
MARCHE – Rue Dupont 35	<input type="checkbox"/> 1	-	-	-	-	-	-	-
MARCHE – Ilot Christian Dourt	-	-	-	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
MARCHE – Rue du Matoufêt	-	-	<input type="checkbox"/> 1	-	-	<input type="checkbox"/> 1	-	-
MARLOIE – Nouvelle Cense	-	-	-	-	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 3	-	-
ON – Place Capitaine Mostenne	-	-	-	-	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	-	-
AYE – Rue Grande	-	-	-	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 4	-	-
BARVAUX – Ruelle de l'Aïte	-	-	<input type="checkbox"/> 1	-	<input type="checkbox"/> 2	-	-	-

Pour avoir le détail des logements des autres sociétés de logement : <http://www.swl.be/>

VIE PRIVEE

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la SCRL LA FAMENNOISE dont le siège est situé rue de l'Himage 81 à 6900 MARLOIE.

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

VOIE DE RECOURS (10)

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur du SPW à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche 54 à 5000 Namur.



Votre dossier peut nous parvenir par voie postale. Toutefois, pour éviter que le dossier soit incomplet, il est plus que souhaitable que le candidat lui-même le dépose au bureau.

DIVERS :

1. Avez-vous déjà occupé un logement social ? oui non

Précisez le nom de la société de logement et le motif de départ :

.....

2. Etes-vous en gestion budgétaire ? oui non

Si oui, coordonnées complètes du gestionnaire :

3. Avez-vous un administrateur provisoire de biens ? oui non

Si oui, coordonnées complètes de l'administrateur :

4. Avez-vous un médiateur de dettes ? oui non

Si oui, coordonnées complètes du médiateur :

5. Avez-vous des problèmes de mobilité ou des difficultés à monter les escaliers ? oui non

⚠ Si oui, le certificat d'un médecin est indispensable.

6. Avez-vous un moyen de locomotion ? oui non

Si oui, lequel ?

7. J'ai en ma possession des animaux : oui non


Si oui, décrivez quel(s) animal (aux) vous possédez

Ex : 1 petit chien de race « caniche » :





**Nouvelle réglementation concernant les animaux
(règlement d'ordre intérieur de la société au 01/01/2015).**

Interdictions	Autorisation
Détention de chiens issus des races : Américain Stafforshire Terrier, Dogo Argentino, Rottweiler, Tosa Inu, Dogue de Bordeaux, Akita Inu, Band dog, Pittbull Terrier, Bull Terrier, English Terrier, Fila Brasileiro, Ridgeback Rodhésien, Mastiff (toute origine) Cette liste n'est pas exhaustive. 	1 seul chien et/ou 1 chat par logement (en appartement, de préférence, un chien de petite taille ou de taille moyenne)
Détention de « Nouveaux Animaux de Compagnie » (NAC) : reptiles, rongeurs, animaux exotiques ou vénimeux, etc.	

Toute fausse déclaration entraînera la radiation de la demande

Fait à, le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé"



Volet B (à remplir uniquement par la société qui reçoit la candidature)

B.1. DATES (4)					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
.../.../.....	.../.../.....	.../.../.....	.../.../..... .../.../.....	.../.../.....	.../.../.....

B.2. PRIORITES (5)

Le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition des points de la priorité la plus élevée dans le tableau 1 avec les points de la priorité la plus élevée dans le tableau 2. Un point est accordé par année d'ancienneté (avec un maximum de 6 points).

Priorités liées au logement actuel		Documents à fournir IMPERATIVEMENT afin de pouvoir bénéficier de ces titres de priorité		
Occupation d'un logement d'insertion ou de transit (dans les 6 derniers mois de location)	Si oui	Contrat de bail et attestation de l'organisme gestionnaire	5	
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire (phase 1 du plan HP)	Si oui	Attestation communale	5	
Victime d'un événement calamiteux ou sans-abri, reconnu par le CPAS	Si oui	Attestation du CPAS et selon le cas, attestation du Fonds des Calamités	5	
Occupation d'un logement reconnu inhabitable, surpeuplé ou exproprié	Si oui	Arrêté ou attestation du Bourgmestre	4	

		Attestation du SPW Arrêté d'expropriation		
Bail résilié par le propriétaire pour occupation personnelle ou pour travaux importants	Si oui	Contrat de bail Lettre de renon	4	
Occupation d'un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale	Si oui	Compromis de vente Attestation communale	4	
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire (phase 2 du plan HP)	Si oui	Attestation communale	3	

Priorités liées à la situation du ménage		Documents à fournir IMPERATIVEMENT afin de pouvoir bénéficier de ces titres de priorité		
La personne sans-abri qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent, suite à des violences intrafamiliales	Si oui	Attestation du CPAS ou d'un centre d'hébergement reconnu	5	
Ménage dont les revenus n'excèdent pas les revenus modestes et sont issus au moins en partie d'un travail	Si oui	Revenus AER(avertissement e xtrait de rôle)/actuels – contrat de travail – attestation de paiement des cotisations sociales	4	
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé	Si oui	Attestation de l'Aide à la Jeunesse	3	
La personne reconnue handicapée	Si oui	Attestation du SPF Sécurité sociale	3	
La personne qui ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail	Si oui	Attestation du Fonds des Maladies professionnelles ou des Accidents de Travail	3	
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois	Si oui	Contrat de travail- fiche de salaire – AER- attestation de paiement des cotisations sociales C4 – attestation de fin d'activités	3	
Le ménage en état de précarité bénéficiant d'une pension légale	Si oui	AER – fiche de pension	3	
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre	Si oui	Brevet de pension	2	
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	Si oui	Attestation du SPF Sécurité sociale	2	
L'ancien ouvrier mineur	Si oui	Attestation de l'INAMI	2	

TOTAL DES POINTS :

B.3. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (6)				
<input type="checkbox"/> 1 chambre	<input type="checkbox"/> 2 chambres	<input type="checkbox"/> 3 chambres	<input type="checkbox"/> 4 chambres	<input type="checkbox"/> 5 chambres
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :

B.4. LOGEMENT ADAPTE (7)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
---------------------------------	------------------------------	------------------------------

B.5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE (8)

B.6. REVENUS D'ADMISSION (9)			
Revenus :			
Ménage	<input type="checkbox"/> à revenus modestes	<input type="checkbox"/> en état de précarité	<input type="checkbox"/> à revenus moyens

SIGNIFICATION DES RENVOIS

selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

(1) indiquer :

- C pour la personne célibataire
- M pour la personne mariée ou la personne cohabitante
- D pour la personne divorcée
- S pour la personne séparée
- V pour la personne veuve

(2) indiquer :

- B pour les ressortissants belges
- U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges
- A pour les autres ressortissants

(3) indiquer :

- S s'il s'agit d'un salarié
- I s'il s'agit d'un indépendant
- C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage
- P s'il s'agit d'une personne pensionnée
- MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés

MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale

(4) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.

(5) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17.

(6) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°.

(7) Code wallon du Logement, article 1er, 16° : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement.

(8) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°, alinéa 3.

(9) Indiquer le revenu (cf. article 1er, 8°, de l'arrêté) et le type de ménage (Code wallon du Logement, article 1er, 9°, 29°, 30°, 31°).

(10) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logements de service public, articles 7 à 11.



Sièges social et administratif

Rue de l'Himage 81
6900 MARLOIE

Tel : 084/32.21.01 - Fax : 084/32.21.03

DEXIA : 091-0091610-71 - IBAN : BE49 0910 0916 1071
BIC : GKCCBEBB

ANNEXE N° 1

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

en vue de l'obtention d'avantages
dans le domaine du logement social



Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire :

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent. Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété.

!! N'oubliez pas de le signer !!

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :

Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :

- candidature à la location d'un logement SLSP-

CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur

et des autres personnes concernées par cette déclaration

DEMANDEUR : (nom + prénom)

né le : lieu de naissance :

N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :

..... (nom + prénom)

né le : lieu de naissance :

N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

N° NATIONAL

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Organisme :

N° de dossier :

CASE 2 : Déclaration personnelle sur l'honneur

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) déclare(nt) sur l'honneur :

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

	BIEN 1	BIEN 2
Commune - pays :
Rue ou lieu-dit :
Désignation cadastrale :
Nature du bien (2):
Nature du droit (3) :

B. Que dans le courant des (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
... / ... /

(1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier

(2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain

(3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété

(4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.

(5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.



Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).

Le principe du logement proportionné.

Le logement proportionné comprend un nombre de chambres correspondant à la composition du ménage, soit:

- une chambre pour une **personne isolée**.
- une chambre pour un **couple**.
- une chambre supplémentaire pour le couple dont l'un des membres a **plus de 65 ans** ou pour la personne isolée de **plus de 65 ans**.
- une chambre supplémentaire pour le couple dont l'un des membres est **handicapé**.
- pour les **enfants**:
 - 1 chambre pour un enfant unique.
 - 2 chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont + de 10 ans et minimum 5 ans d'écart.
 - 2 chambres pour deux enfants de sexe différent si l'un d'entre eux a + de 10 ans.
 - 1 chambre par enfant handicapé.
- En cas de séparation, les **enfants non-domiciliés** :
 - De moins de 18 ans : ils sont pris en compte pour le calcul des chambres (sur base d'un jugement ou d'une convention notariée ou d'un document de médiateur).
 - Entre 18 et 25 ans : s'ils sont toujours à charge (selon les allocations familiales), ils sont pris en compte pour le calcul des chambres.
 - Après 25 ans : ils ne sont plus pris en compte.
- Quelques exemples :

Composition de ménage	Logement proportionné.
Philippe : 32 ans Marie, son épouse : 31 ans Leurs enfants : Martine : 7 ans Benoit : 3 ans	2 chambres : 1 pour le couple 1 pour les enfants (tous les deux ayant – de 10 ans).
Jean-Louis : 39 ans Christine, cohabitante : 37 ans Leurs enfants : Valérie : 17 ans Aurélie : 15 ans	2 chambres : 1 pour le couple 1 pour les enfants de même sexe et de – de 5 ans d'écart
Michel : 42 ans Son épouse, Laurence : 42 ans Leurs enfants : Corinne : 18 ans Laura : 12 ans	3 chambres : 1 pour le couple 2 pour les filles qui ont + de 5 ans d'écart
Pascal : 32 ans Joëlle : 35 ans (handicapée) Leur enfant : Cédric : 9 ans	3 chambres : 1 pour Pascal 1 pour Joëlle car elle est handicapée 1 pour Cédric
Catherine : 35 ans Ses enfants : Laurent : 9 ans Julien : 6 ans Marc : 4 ans	3 chambres : 1 pour Catherine 1 pour Laurent 1 pour Julien et Marc car ils ont - de 10 ans
Jeanne : 38 ans Ses enfants : Jacques : 12 ans Murielle : 8 ans	3 chambres : 1 pour Jeanne 1 pour Jacques car les enfants sont de sexe différent et que Jacques a + de 10 ans 1 pour Murielle